

CIC LILLE MOLINEL

37 R

30027
17003
00103

LP :



Références du contrat :
ASSURANCE PNO [REDACTED]
Pour tout renseignement, contactez :
CIC LILLE MOLINEL
37 RUE DU MOLINEL 59043 LILLE CEDEX
17003@cic.fr
Tél : 03-20-18-77-55
Fax : 33328388619



Le 27 février 2019

AVIS D'ECHEANCE - ASSURANCE DU PROPRIETAIRE NON OCCUPANT

Contrat BV [REDACTED], arrivant à échéance le 3 avril 2019

En choisissant le contrat Assurance de propriétaire non occupant, vous avez opté pour *une couverture sur mesure qui s'adapte à vos besoins*. Pour cette raison, il est important de vérifier que les données de votre contrat sont bien à jour.



Ces **informations essentielles** servent non seulement à calculer votre cotisation mais également le montant de votre indemnité en cas de sinistre.

➔ Pour toute question ou modification à apporter, n'hésitez pas à contacter votre chargé de clientèle.

CONTRAT

Vous assurez en qualité de **propriétaire un immeuble de rapport**, à usage exclusif d'habitation. Il est composé de 6 logements.
Sa surface bâtie est de [REDACTED] m², dont [REDACTED] m² de caves, greniers, garages et bâtiments annexes.

Tous les logements et locaux sont occupés.

Le bien est situé [REDACTED]

Equipements spécifiques : pas de panneaux photovoltaïques, piscine et installations sportives.

Type de bien	Plafond de garantie	Evaluation	Franchise Générale
Bien immobilier	Illimité	Reconstruction à neuf : vétusté prise en charge jusqu'à 25%	[REDACTED]

Sont également couverts par vos garanties dommages, vos meubles intégrés au logement dans la limite de 10 000 € par logement assuré.

Vos garanties

Dégât des eaux, Vol, Vandalisme, Accidents électriques, Bris de glace, Incendie, Inondation, Evénements climatiques, Catastrophes naturelles, Responsabilité civile bailleur
Complétées de l'option suivante :
Tous risques immobilier

(*) sauf franchises spécifiques. Voir vos conditions particulières.

COTISATION

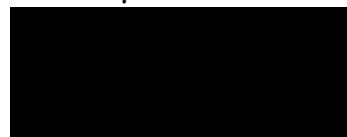
Cotisation annuelle totale	Cotisation détaillée	
██████████	Cotisation	██████████ €
	dont Catastrophes Naturelles	██████████ €
	dont Catastrophes Technologiques	██████████ €
	Fond de Garantie Attentats	██████████ €

Opérations mensuelles sur votre compte 30027 17003 00020767702

Prélevé le 2 mai 2019	██████████ €
Prélevé à compter de juin, le 01 de chaque mois	██████████ €

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, ██████████, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ACM IARD SA



Informations complémentaires

Le présent document vaut notification préalable de la présentation de l'ensemble des prélèvements aux échéances convenues.
Référence Unique Mandat : ██████████. Identifiant Créancier SEPA : ██████████.

A compter de l'envoi du présent avis d'échéance, vous disposez d'un délai de 20 jours pour dénoncer la reconduction de votre contrat (article L 113-15-1 du Code des Assurances).

Vous pouvez également, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription, résilier votre contrat sans frais ni pénalités. La résiliation prend effet un mois après que nous en aurons reçu notification par votre nouvel assureur.

Valeur de l'indice FFB (Fédération Française du Bâtiment) de l'année en cours : ██████████ €

Franchise légale sur les sinistres de Catastrophe Naturelle

Le montant de la franchise est fixé par l'annexe I de l'article A125-1 du Code des Assurances, comme suit :

- dans une commune dotée d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles :

- 380 €,

- sauf sécheresse et/ou réhydratation des sols, 1520 €

- dans une commune non dotée d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles, la franchise est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque au cours des cinq années précédant la date de la nouvelle constatation, comme suit :

	1ère et 2ème constatation	3ème constatation	4ème constatation	5ème constatation
Franchise	380 €	760 €	1140 €	1520 €
Sauf sécheresse et/ou réhydratation des sols	1520 €	3040 €	4560 €	6080 €

Document non contractuel - L'ensemble des offres et services proposés est soumis à conditions. Les modalités, garanties et exclusions figurent dans les documents contractuels (Conditions Générales, Annexes et Conditions Particulières). Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à votre conseiller.